



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – SERVICES TECHNIQUES – Parking de la Petite Côte – Réparation du mur de soutien – KALIT

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise KALIT, en date du 29/11/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réparation du mur de soutènement du parking de la Petite Côte de la ville Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise KALIT sise ZA Le Sifflet – 5 rue Denise Trouillard à 63500 LE BROCC, est retenue pour la réparation du mur de soutènement du parking de la Petite Côte de la ville Royat, pour un montant de 4 349.50 € HT soit **5 160.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise KALIT
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 09/12/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



SAS KALIT

ZA LE SIFFLET - 5 RUE DENISE TROUILLARD
63500 LE BROC
Tél 04.73.96.27.17 - kalit@kalit.fr



DEVIS N° D232603

Date : 29/11/2024
Affaire N° :
Votre : Joël DIAS
joel.dias@kalit.fr

MAIRIE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT

REPARATION MUR EN PIERRE / PARC

parking de la Petite Côte.

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
1	INSTALLATION DE CHANTIER					
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER <u>Travaux comprenant :</u> - Apport de matériel et matériaux - Repli en fin de chantier de matériel et matériaux	ENS	1,000			20
1.2	Location d'un engin de levage	Ens	1,000	690,00	690,00	20
1.3	Fourniture et mise en place d'un échafaudage tubulaire y compris retrait en fin de chantier	Ens	1,000	744,00	744,00	20
	Total INSTALLATION DE CHANTIER				1 434,00	
2	MACONNERIE					
2.1	DEPOSE <u>Travaux comprenant:</u> - Dépose soigné des pierres du mur qui risque de tomber - Stockage des pierres en partie basse du mur - Déchoussage de l'arbre existant - Nettoyage complet des parties abîmées - Evacuation des gravats	Ens	1,000	806,50	806,50	20
2.2	CONSTRUCTION <u>Travaux comprenant:</u> - Repose des pierres stockées sur lit de mortier, y compris joints au mortier - Brochage d'acier au mur - Réalisation d'un arase en béton pour évacuer l'eau vers l'extérieur du mur	Ens	1,000	2 109,00	2 109,00	20
	Total MACONNERIE				2 915,50	
3	GESTION DES DECHETS					
3.1	GESTION DES DECHETS Cout global estimatif de la gestion déchets, la loi n° 2020-105 anti gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, mise en application par	Ens	1,000			20



N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
	le décret N°2020-1817 Total GESTION DES DECHETS					

visa fin au 9

Boupon accord, de l'avis, R. ALEDO

Total H.T.	4 349,50 €
Remise	-49,50 €
Total H.T. Net	4 300,00 €
TVA à 20 % sur 4 300,00 €	860,00 €
Net à payer T.T.C.	5 160,00 €

Règlement: A réception de facture

- Ce devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Toutes mentions manuscrites en dehors de la date et des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du co...
Assurance : SMABTP CLERMONT-FERRAND - CS30011 - 10 rue Marmontel - 63037 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 - Police N° 1244000 / 001 539405/21
Couverture du risque en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer.
Mediateur : CM2C, 14 rue Saint-Jean 75017 PARIS - EMAIL : cm2c@cm2c.net - Site Internet : cm2c.net/declarer-un-litige.php

Bon pour accord, le ___ / ___ / 20___
Signature Client :